

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT de le  DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 10 Octobre 2017
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 33 Absent : 1 Pouvoirs : 3 Votants : 36 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 1 N° CC 325/2017	L'an deux mille dix-sept, le 10 Octobre à vingt heures , le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD. Date de convocation : 03 Octobre 2017 Présents : Mmes Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Patrick FALCOZ Pouvoirs : Mme Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Mrs Pascal COULLOUX donne son pouvoir à M. Bernard CHASSOT, Guy PERRET donne son pouvoir à Mme Paulette LENORMAND. Absent: M. Jean VIOLLET M. Emmanuel GEORGES est désigné secrétaire de séance

OBJET : Adoption des Taux moyen Pondéré TEOM

Suite à la création de la CC Usses et Rhône au 01/01/2017, il est nécessaire d'unifier la Taux TEOM sur l'ensemble du territoire réuni. Pour rappel, les taux de TEOM des anciennes collectivités étaient instaurés suivant les pourcentages suivants :

- Ex CC Val des Usses : 10.05 %
- Ex CC Pays de Seyssel : 10.7 %
- Ex CC Semine : 8.6 %

2017

	CCVU	CC pays de Seyssel	CC semine	Total et taux pondéré
Bases	6.246	8.265	3.543	18.054
TEOM (sur foncier bâti)	10,05	10,7	8,06	10,06
Produits	628	884	305	1.817
Recettes2017	640.423	892.037	309.127	1.841.587
CCUR 2018				
Taux pondéré	10,06	10,06	10,06	10,06
estimation recettes 2018	641.060	838.681	361.606	1.841.347
CCUR 2018				
Taux max	10,7	10,7	10,7	10,7
estimation recette 2018	681.843	892.037	384.611	1.958.491
				+ 116.904

Il est proposé à l'assemblée de fixer un taux moyen pondéré égal à 10.06 % permettant un lissage de la TEOM sur l'ensemble du territoire et n'engendrant aucune modification budgétaire pour la collectivité.

Envoyé en préfecture le 12/10/2017

Reçu en préfecture le 12/10/2017

Affiché le

SLO

ID : 074-200070852-20171010-325_2017-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer ce taux d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018 sur tout le territoire de la Communauté de Communes, soit 10,06 %.
- **CHARGE** Le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux, par l'intermédiaire des Services Préfectoraux.

**Pour Extrait Conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD**



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.